# Compte rendu réunion du Conseil Municipal

# Du 30 septembre 2016

Date de convocation: 24/09/2016

<u>PRESENTS</u>: M. ZDAN Michel, Mme DEMESSANCE Florence, Mme ROBECQUE Amandine, Mme FLOURY Clara, Mme RAMAHERIRARINY Liliane, Mme MANFRINATO Mélissa, M. DA SILVA CORREIA Manuel, Mme VILLAESCUSA Sylvie, M. SAJDAK Henri, M. LORRAIN Jean-Luc, M. MESPLES Noël, M. OLIVA Charles.

**EXCUSEES**: Mme DJOURI Fadhéla (Pouvoir donné à Mme RAMAHERIRARINY Liliane), Mme LOUPADIERE Lynda (pouvoir donné à M. OLIVA Charles).

**ABSENTE**: Mme RIZZO Nadine

Secrétaire : Mme ROBECQUE Amandine a été élue Secrétaire

Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- les travaux d'assainissement « Impasse de la Bourdette » et lieu dit « Bagnos Bas ».
- une convention avec le SDEHG pour la rénovation de l'éclairage public dans divers quartiers de la Commune.
- l'approbation de la modification des statuts de la CCVA.

Le Conseil municipal approuve de rajouter ces sujets dans l'ordre du jour.

#### **COMPTE RENDU**:

## - 1) Approbation du compte – rendu du 09/09/2016

\* Approuvé à l'unanimité.

#### - 2) CCVA – Modification des statuts

\* Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du 22 juin 2016 de la CCVA approuvant la mise en conformité des statuts de la CCVA rendue obligatoire dans le cadre de la fusion et des statuts correspondants.

Il s'agit donc de mettre en conformité les statuts de la CCVA avec les dispositions de la loi Notre et du code général des Collectivités Territoriales, relatifs aux Communautés de Communes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la délibération de la CCVA et sur les statuts.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les statuts.

# - 3) Cession voie privée de servitude de voirie et différents réseaux « Impasse de la Bourdette »

\* Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la tranche d'assainissement impactant la voie privée « Impasse de la Bourdette » est en cours d'étude par les services assainissement de la CCVA.

Il convient d'acter par un acte notarié la cession gratuite à la Collectivité du foncier issue des parcelles principales et constituant pour partie la voie privée servitude de voirie et différents réseaux dénommée « Impasse de la Bourdette » ; cette voie ayant pour vocation, à terme, de relier les habitants du quartier, par le cheminement piétonnier (emplacements réservés n°10 et n° 11), puis en empruntant le Chemin du Château jusqu'au centre du village.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'établir une convention de cession de terrains par laquelle tous les propriétaires ou ayants droit acceptent que la Collectivité engage les procédures nécessaires aux ouvrages publics à venir.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à établir cette convention et à prendre attache avec le notaire Maitre DELPECH pour la signature de l'acte notarié.

## - 4) Cession voie privée de servitude de voirie et différents réseaux « Bagnos Bas »

\* Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la tranche d'assainissement impactant la voie privée « Lieu dit Bagnos Bas » est en cours d'étude par les services assainissement de la CCVA et programmé en tranche 3 du Schéma Intercommunal de la CCVA.

Il convient d'acter par un acte notarié la cession gratuite à la Collectivité du foncier issue des parcelles principales et constituant pour partie la voie privée servitude de voirie et différents réseaux dénommée « Lieu dit Bagnos Bas » ; cette voie ayant pour vocation, à terme, de relier les habitants du quartier, par le cheminement piétonnier (emplacement réservé n°5).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'établir une convention de cession de terrains par laquelle tous les propriétaires ou ayants droit acceptent que la Collectivité engage les procédures nécessaires aux ouvrages publics à venir.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à établir cette convention et à prendre attache avec le notaire Maitre DELPECH pour la signature de l'acte notarié.

## - 5) Opposition transfert de la compétence urbanisme à la CCVA.

\* Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la réforme des Collectivité Territoriales, le PLU des Communes devrait être transféré à la CCVA.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de ne pas accepter ce transfert car l'urbanisation serait de pérenniser l'utilité publique.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité de transfert la compétence d'urbanisme à la CCVA.

## - 6) Convention servitude avec le SIERGA pour la pose de canalisations publiques.

\* Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une convention de servitude doit être établie avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rive Gauche de l'Ariège (SIERGA) pour permettre la pose de canalisations publiques d'alimentation en eau potable traversant les parcelles situées sur la commune de Grazac et notamment les parcelles cadastrées section WB n° 25 située au lieu dit « L'Ourmetto » d'une contenance de 8 733 m² et section WC n° 10 située au lieu dit « Moulin d'Oren » d'une contenance de 6 055 m².

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### - 7) Acquisition foncier parcelles 459, 462, 463.

\* Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2016-33 concernant la proposition de cession faite par le propriétaire des biens n° 459, 462 et 463 qui sont actuellement en emplacement réservé n° 15 et non en emplacement réservé n° 5 comme stipulée sur celle-ci.

Monsieur le Maire indique que le service des domaines a visité les lieux en date du 21/09/2016, le montant évalué étant de 70 000 € HT soit 84 000 € TTC pour une surface totale de 5 551 m² composée d'une :

- Parcelle n° A 459 pour 259 m² dont une superficie habitable de 104 m²
- Parcelle n° A 462 pour 634 m²
- Parcelle n° A 463 pour 4 658 m²

L'acquisition des biens enregistrés au Plan Local d'Urbanisme en emplacement réservé n° 15 serait à usage public (création local pour association, création d'un parking public, voire réalisation de logements sociaux).

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide et autorise Monsieur le Maire de faire l'offre conforme à l'évaluation des « domaines », d'engager toutes démarches nécessaires, et d'abandonner dans les plus bref délais le droit de préemption urbaine qui grève ce bien si éventuellement, le financement s'avèrerait impossible pour la Collectivité afin que le propriétaire soit libéré de toutes contrainte limitant à sa vente et/ou cession.

#### - 8) SDEHG – Rénovation éclairages publics dans divers quartiers

\* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la Commune du 9 décembre 2015, concernant la rénovation de l'éclairage public dans divers quartiers – Ref.6 AS 15, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante ;

#### 1/ lieu dit « Bézinat » :

- Dépose de 6 appareils d'éclairage public vétustes.
- Fourniture et pose sur les supports béton existants de 6 appareils d'éclairage public fonctionnels à source LED 55 Watts.

#### 2/ Chemin de la Bourdette :

- Dépose de 13 appareils d'éclairage public vétustes.
- Fourniture et pose sur les supports béton existants de 13 appareils d'éclairage public fonctionnels à source LED 55 Watts.

#### 3/ Chemin du Château et lieu dit « Bagnos » :

- Dépose de 10 appareils d'éclairage public vétustes.
- Fourniture et pose sur les supports béton existants de 10 appareils d'éclairage public fonctionnels à source LED 55 Watts.

## 4/ Route d'Esperce :

- Dépose de 4 appareils d'éclairage public vétustes.
- Fourniture et pose sur les supports béton existants de 4 appareils d'éclairage public fonctionnels à source LED 55 Watts

#### 5/ Commandes EP:

 Fourniture et pose d'une horloge astronomique dans les commandes d'éclairages concernées, si elles ne sont pas équipées.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la part restant à la charge de la Commune est estimée à 6797 € et que celle-ci peut être couverte par voie d'emprunt auprès du SDEHG.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avant projet, et décide de couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

# - 9) Acquisition foncier parcelles 447, 449, 450, 452

\* Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les parcelles 447, 449, 450 et 452 sont mises en vente. Il rappelle que ces parcelles sont dans la continuité des parcelles 448 et 451 dont l'acquisition est en cours d'étude auprès de Maitre DELPECH.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de négocier le prix de vente afin d'acquérir l'ensemble de ces parcelles pour à l'avenir agrandir le parking public.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à négocier le prix de vente.

#### - 9) Questions diverses

- \* Repas des ainés : Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de choisir le menu.
- \* Devis Entreprise PANERO (Cimetière) :

#### 1<sup>er</sup> devis pour un montant de 3800 € TTC :

# Espace de concessions cinéraires comprenant :

- 4 cavurnes pouvant contenir 4 urnes chacuns
- 4 plaques en granit gris du Tarn couvrant les cavurnes
- coulage d'un trottoir en béton afin de démarrer l'allée et de faciliter l'entretien

# $2^{\text{ème}}$ devis pour un montant de 5765.72 € TTC :

# Jardin du souvenir comprenant :

- Creusement et pose d'un cavurne en béton
- Pose d'une stèle en granit Gris du Tarn
- Fourniture de galets blancs gros calibre

# Columbarium « simple » 6 cases comprenant :

- Eléments en 5 cm d'épaisseurs sauf portes en 2 cm
- Posé sur soubassement béton en dalle en granit gris du Tarn flammé.

# Séance levée à 23h00

# Approuvé le 28 octobre 2016 à l'unanimité

M. ZDAN	M. MESPLES
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme VILLAESCUSA	Mme DJOURI
Mme DEMESSANCE	Mme RAMAHERIRARINY
Mme MANFRINATO	Mme FLOURY
Mme RIZZO	M. SAJDAK
M. DA SILVA CORREIA	M. OLIVA
Mme LOUPADIERE	